MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

AVENANT 2
(en date du 22 février 2021)

Appel à projets

« Commémorer autrement »

Règlement de la consultation et ses annexes
Édition 2020-2021

MODIFICATIONS

- L'article 9 « Dépôt des candidature » du règlement de consultation est modifié comme suit :

Au lieu de :

« Les dossiers de candidature devront être adressés sous format numérique au plus tard le lundi 15 février 2021 à 16h, selon l'une ou l'autre des modalités détaillées ci-dessous :

o Par mail : commemorerautrement.contact.fct@intradef.gouv.fr »

Lire :

« Les dossiers de candidature devront être adressés sous format numérique au plus tard le vendredi 30 avril 2021 à 16h, selon l'une ou l'autre des modalités détaillées ci-dessous :

o Par mail : gregory.auda@intradef.gouv.fr
laurent-f.poirier@intradef.gouv.fr
laurent-r.duval@intradef.gouv.fr »

Le reste de l'article demeure inchangé.

- L'annexe 2 « Cadre de cohérence technique » est modifié comme suit :

Au lieu de :

« Les candidatures devront être transmises à la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des Armées au plus tard le lundi 15 février 2021 à 16h à l'adresse électronique suivante : commemorerautrement.contact.fct@intradef.gouv.fr »

Lire :

« Les candidatures devront être transmises à la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des Armées au plus tard le vendredi 30 avril 2021 à 16h aux adresses électroniques suivantes :

gregory.auda@intradef.gouv.fr
laurent-f.poirier@intradef.gouv.fr
laurent-r.duval@intradef.gouv.fr »